



La Gazette



En quittant La Croix de Chiron, vue vers La Cabane



AOÛT 2017



Sommaire

- Page 1 Le mot du Maire
- Page 2 Que s'est-il passé ...
- Page 7 Travaux réalisés
- Page 8 Travaux routiers
- Page 9 Compte-rendu Conseil Municipal du 27/02/2017
- Page 12 Compte-rendu Conseil Municipal du 11/04/2017
- Page 14 Compte-rendu Conseil Municipal du 19/06/2017
- Page 16 Etat Civil Démographie 2017
- Page 17 Informations diverses
- Page 18 Information « Aides pour l'habitat »
- Page 19 Evènements à venir



LA GENÉTOUZE



Le mot du Maire

2017, c'est l'année de la Charente-Maritime, notre département.

Nous sommes à mi-mandat, et le bilan qui vous a été présenté en mai montre le bon avancement de nos projets.

Cette année d'élections a vu un bouleversement des forces politiques habituelles aussi devons-nous rester attentifs aux mesures qui seront prises, notamment pour nos campagnes.

Agriculture, sylviculture mais aussi service public, désertification médicale... autant de sujets sensibles que nous devons défendre au risque de voir se creuser le déséquilibre urbain / rural.

Nous mettrons toutes nos forces dans ce combat !

Nous vous souhaitons une bonne lecture !



Que s'est-il passé ...

Dimanche 29 janvier 2017 :

Un tour d'horizon sur les réalisations déjà effectuées et sur celles à venir, souhaits de bienvenue aux familles nouvellement installées sur la commune et remerciements, notamment aux maires pour les batailles menées ensemble pour la sauvegarde des services publics sur notre territoire (par exemple la permanence de la trésorerie de St-Aigulin).



Le Maire et son Conseil Municipal ont présenté leurs vœux pour l'année 2017 devant une assemblée fournie, parmi laquelle de nombreux autres élus.

Vendredi 19 mai 2017 :

Arrivée à mi-mandat, la municipalité a convié les Genétouziens à un moment d'échange et d'information sur l'avancée de ses projets.

Une trentaine de personnes était présente.
Merci à tous pour votre participation.





Que s'est-il passé ...

ELECTION PRESIDENTIELLE **2017**

RESULTATS POUR LA COMMUNE DE LA GENETOUBE

1^{ER} TOUR - 23 AVRIL 2017

Inscrits : 213 Votants : 166 Exprimés : 160
Blancs : 6 Nuls : 0

Candidat	Voix
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	17
Mme LE PEN Marine	49
M. MACRON Emmanuel	29
M. HAMON Benoît	5
Mme ARTHAUD Nathalie	4
M. POUTOU Philippe	4
M. CHEMINADE Jacques	0
M. LASSALLE Jean	8
M. MELANCHON Jean-Luc	20
M. ASSELINEAU François	4
M. FILLON François	20

2ND TOUR - 07 MAI 2017

Inscrits : 213 Votants : 161 Exprimés : 139
Blancs : 14 Nuls : 8

Candidat	Voix
M. MACRON Emmanuel	68
Mme LE PEN Marine	71



Que s'est-il passé ...

ELECTIONS LEGISLATIVES 2017

RESULTATS POUR LA COMMUNE DE LA GENETOUZE

1^{ER} TOUR - 11 JUIN 2017

Inscrits : 211 Votants : 101 Exprimés : 97
 Blancs : 2 Nuls : 2

Candidat	Voix
M. BITEAU Benoît	5
Mme KIRCHNER Lucie	8
M. PELLERIN Pascal	1
M. DAVRIL Philippe	0
Mme TEXIER Isabelle	13
Mme BARRAUD Valérie	1
Mme MARCILLAUD Laurence	2
Mme CHRISMANN Ingrid	3
M. DEVISE Eric	4
M. GIRARD Loïc	24
Mme DUGAS-RAVENEAU Fabienne	5
M. GERARD Raphaël	31

2ND TOUR - 18 JUIN 2017

Inscrits : 211 Votants : 86 Exprimés : 73
 Blancs : 6 Nuls : 7

Candidat	Voix
M. GIRARD Loïc	36
M. GERARD Raphaël	37



Que s'est-il passé ...

Samedi 1^{er} Juillet :

Les jeux intervillages, organisés par les communes de La Barde, Saint-Martin de Coux et La Genétouze, ont fédéré les générations dans la joie et la bonne humeur sur le stade de Saint-Martin de Coux.

Des épreuves telles que « roule ma boule », « la chaise aux porteurs », « tir à la corde », etc... ont été disputées. La journée s'est achevée par un repas dansant.

Côté sportif, La Genétouze a terminé 2^{ème} derrière La Barde gagnante et organisatrice de l'édition 2018.



Notre équipe de fiers
Genétouziens



Les 3 équipes réunies



Un grand merci aux participants et aux supporters !



Que s'est-il passé ...

Jeudi 03 Août 2017 :

La 20^{ème} Coupe d'Europe de Montgolfières et Coupe du Monde des Dames au Circuit de Haute-Saintonge a rassemblé un large public venu admirer le ballet de ces ballons non dirigeables.

Quelques photos de ce superbe spectacle :





Travaux réalisés



Afin de trouver une solution alternative au désherbage chimique, et après l'achat d'un matériel désherbeur mécanique (cf gazette juillet 2016 p. 15), nous avons opté pour le paillage BRF - Bois Raméal Fragmenté - principalement sur les massifs et alentours de la mairie, du centre bourg et devant le cimetière.

Le BRF est en effet une méthode 100 % biologique permettant de :

- limiter le développement des mauvaises herbes,
- maintenir l'humidité (moins d'arrosage),
- améliorer la résistance au gel et à la sécheresse,
- éviter le lessivage des sols et le tassement de la terre par la pluie.

Ses copeaux, obtenus par le broyage des petites branches (8 cm de diamètre maximum) et des feuilles, sont très riches en nutriments et parfaitement biodégradables.

Cette technique reproduit, en l'accélégrant, le processus d'humus forestier.



Travaux Routiers



Maragou
Réfection busage et fossés



Mariot
Réparation traversée route
fossés

Installation, sur l'ensemble du territoire communal, de nouveaux panneaux indicateurs :

- de villages,
- de services communaux,
- d'entreprises.



Carrefour du bourg



Jourdain

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2017/01
du lundi 27 février 2017 à 19h30

Date de convocation : le 20 février 2017

Présents : M. Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique JAUDEAU, Mme Véronique ICHBIAH.

Excusé(e)s : Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Alexandra SAINTONGEY, Jean-Michel ROUSSEaux, Sylvette MAURICE.

Pouvoirs : M. Jean-Michel ROUSSEaux et Mme Sylvette MAURICE ont donné pouvoir à M. Bernard BERGER ; Mme Alexandra SAINTONGEY et Mme Catherine WLODARCZYK à M. Michel MARTY.

Mme Véronique JAUDEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et rappelle l'ordre du jour.

Modification des statuts de la CDCHS

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du conseil communautaire du 16 décembre 2016, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a décidé de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRe relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, selon la procédure définie à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales. Nouvelle compétence obligatoire de la CDCHS : l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Après avoir donné lecture de la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2016 et du projet de statuts adoptés à cette occasion par le conseil communautaire, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette proposition, laquelle, pour être validée par le représentant de l'Etat, doit être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, majorité qualifiée qui est détaillée dans l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

POUR = 10 CONTRE = 0

Transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la CDCHS

Par courrier en date du 28 novembre 2016 du Président de la CDCHS, M. le Maire a été informé qu'à compter du 27 mars 2017 et conformément aux dispositions de la Loi ALUR, la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme sera transférée de plein droit à la CDCHS.



Considérant que cette compétence est nécessaire à la réalisation du PLU en cours, que la connaissance locale du territoire est indispensable, le Conseil Municipal se prononce défavorablement au transfert de cette compétence et en avisera M. le Président de la CDCHS.

POUR = 10 CONTRE = 0

Adhésion de la commune au SIAH des bassins Tude et Dronne aval, en anticipation de la Loi pour la Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les modifications que va entraîner la loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compétence qui sera obligatoire pour les communautés de communes à compter de 2018,

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le territoire communal est concerné par le bassin versant de la Tude et Dronne, c'est pourquoi il propose, en anticipation de la loi GEMAPI, l'adhésion de la commune au SIAH des bassins Tude et Dronne Aval. L'adhésion se fera sans contribution financière pour 2017,

Le Conseil Municipal approuve cette anticipation d'adhésion et autorise le maire à signer les pièces concernant cette adhésion.

POUR = 10 CONTRE = 0

Choix du bureau d'études - diagnostic sanitaire de l'église du Bourg

La rénovation de l'église du bourg a été inscrite au budget depuis 2014. Pour faire suite à la visite de M. MOTTIN en novembre 2015 et en partenariat avec la CDCHS, la commune a contacté différents architectes en novembre 2016 afin de demander une étude chiffrée pour la phase diagnostic.

Sur les 5 architectes contactés, seuls 2 ont donné réponse, à savoir le cabinet NIGUES basé à NIORT et le cabinet MARTIN de LIBOURNE.

Monsieur le Maire rappelle que le choix d'un bureau d'études performant est impératif pour cette phase. Une demande de subvention sera faite auprès de la DRAC pour la phase étude.

Le Conseil Municipal prend lecture des offres présentées et décide de retenir l'offre du cabinet NIGUES et autorise le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à la phase étude / diagnostic. Une demande de subvention sera faite auprès de la DRAC.

POUR = 10 CONTRE = 0

Création de poste Adjoint Technique

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été décidé de conserver Mme GILLOT dans les effectifs du personnel de la commune. Les conditions contractuelles restaient à définir. Après contact avec le Centre de Gestion 17, il est nécessaire de procéder à la création du poste Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 22 h et de procéder à la modification des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve cette création de poste ainsi que la modification du tableau des effectifs.

POUR = 10 CONTRE = 0

Rénovation de la toiture des bâtiments mairie

Monsieur le Maire rappelle que la toiture des bâtiments mairie doit être refaite dans son intégralité. Après consultation de professionnels, c'est l'entreprise SCORTEA qui est retenue. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017. Une demande de subvention au titre de la DETR (subvention à hauteur de 25 %) sera faite ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime au titre du Guichet Unique.



Le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

POUR = 10 CONTRE = 0

Acquisition et vente de terrains

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune s'est portée acquéreur d'un terrain situé à proximité du Bourg, route de Médillac. Cette parcelle est cadastrée section G, numéro 249, d'une contenance de 1 ha 50 a 45, au prix de 10 000 €.

De plus, lors du Conseil Municipal du 06 décembre 2010, il a été décidé l'aliénation d'une parcelle communale cadastrée Z 15. Il convient aujourd'hui de finaliser cette transaction.

Les deux dossiers seront confiés à Maître DUHARD, Notaire à Saint-Aigulin.

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces transactions.

POUR = 10 CONTRE = 0

Questions diverses

- La Commission de Sécurité de la salle polyvalente est intervenue le 09 février 2017, pas d'observation particulière ;
- A compter du 15 mars 2017, la commune ne pourra plus délivrer de cartes d'identité, il faudra se rapprocher de la mairie de Montguyon ;
- Le contrat de travail de Mme MARQUET sera renouvelé au 01/06/2017 ;
- Résumé du Conseil Communautaire du 16/12/2017 ;
- Permanences bureau de vote élections présidentielle et législatives.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2017/02 du mardi 11 avril 2017 à 19h30

Date de convocation : le 03 avril 2017

Présents : Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Jean-Michel ROUSSEAU, Sylvette MAURICE.

Absent(e)(s) : Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique ICHBIAH.

Mme Véronique JAUDEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et rappelle l'ordre du jour.

Vote du Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Bernard BERGER, approuve le compte administratif de la commune. Le Maire ne prend pas part au vote.

POUR = 6 CONTRE = 0

Affectation du résultat de fonctionnement

Il est proposé de répartir l'avoir fonctionnement comme suit : + 14 648,94 € en recette d'investissement au compte 1068 afin de compenser le déficit investissement et d'affecter le reliquat + 655 652,86 € en recette au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement). Le Conseil Municipal approuve.

POUR = 7 CONTRE = 0

Vote du budget 2017

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget 2017. Le Conseil Municipal approuve.

POUR = 7 CONTRE = 0

Taux de contributions directes

Monsieur le maire rappelle les taux de contributions :

- Taxe d'habitation - TH : 12,57 %
- Taxe foncière bâti - TFB : 5,23 %
- Taxe foncière non bâti - TFNB : 37,17 %
- Cotisation foncière des entreprises - CFE : 16,67 % ;

Il est proposé cette année encore de ne pas augmenter les taux communaux des impôts. Le Conseil Municipal approuve.

POUR = 7 CONTRE = 0



Indemnités de fonction des élus locaux

Suite à une note du Centre de Gestion 17, il appartient au Conseil Municipal d'actualiser la délibération du 17 avril 2014 fixant les indemnités de fonction. En effet, l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique a été modifié.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR = 7 CONTRE = 0

Redevance d'occupation du Domaine Public par les opérateurs de communications électroniques

Il est proposé d'appliquer les montants plafonds, à savoir :

- 38,05 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 50,74 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 25,37 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR = 7 CONTRE = 0

Questions diverses

- Résumé du dernier conseil communautaire ;
- Dans l'attente du recrutement de Mme GILLOT Claire au poste d'adjoint technique prévu pour fin d'année, Mme Françoise BOUIN est embauchée en CAE à partir du 18 avril pour une durée de 6 mois, à raison de 22 heures hebdomadaires ;
- Mise en place d'une plateforme dédiée aux communes permettant de signaler les problèmes de réception en téléphonie mobile ;
- Début des travaux du barbecue.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2017/03
du lundi 19 juin 2017 à 19h30

Date de convocation : le 12 juin 2017

Présents : Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY.

Absent(e)(s) : Alexandre AVRIL, Véronique ICHBIAH, Sylvette MAURICE.

Excusé : Jean-Michel ROUSSEaux.

Pouvoir(s) : Jean-Michel ROUSSEaux a donné pouvoir à Catherine WLODARCZYK.

Mme Alexandra SAINTONGEY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et rappelle l'ordre du jour.

Décision modificative n° 1 du budget 2017

Suite à la demande de Mme DUCHEIN, il appartient au Conseil Municipal de prendre une décision modificative car aucun crédit n'avait été porté sur l'opération 97 - Défense Incendie, de 280,62 €. Dans l'éventualité où d'autres mandats venaient à être émis sur cette opération, un crédit de 500 € sera apporté sur cette opération. Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative comme suit - ouverture de crédit à l'opération 97. Le Conseil Municipal approuve.

Chap 020 : - 500,00 €

Opération 97 - compte 21568 : + 500,00 €

POUR = 7 CONTRE = 0

Autorisation de poursuite donnée au Receveur Municipal

Pour faciliter et accélérer le recouvrement des titres de recettes sans avoir à demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, une autorisation permanente et générale nominative doit être donnée au receveur municipal. Cette autorisation est valable jusqu'à la fin du mandat de l'actuel Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve.

POUR = 7 CONTRE = 0

Motion pour que les TGV s'arrêtent en gare LGV de Neuviq

La commune a été sollicitée par la Communauté de Communes de Haute-Saintonge dont le projet est que les TGV s'arrêtent en gare de Neuviq. Il est donc demandé de prendre une délibération pour soutenir ce projet. Le Conseil Municipal approuve.

POUR = 7 CONTRE = 0



Biens sans maître

Il appartient au Conseil Municipal de prendre une délibération concernant les biens sans maîtres. Il s'agit des parcelles cadastrées B 1089 - 15 a 00 ca, B 1065 - 11 a 90 ca et B 1066 - 1 a 80 ca. Ces 3 parcelles sont situées au lieu-dit « Les Fosses ». Cette démarche a pour but d'intégrer des parcelles au domaine communal pour ensuite les revendre aux personnes intéressées. Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 7 CONTRE : 0

Régime indemnitaire - Indemnité d'Administration et de Technicité

Le régime indemnitaire des agents territoriaux n'étant pas de droit, il appartient au Conseil Municipal de mettre en place le régime applicable pour les différentes catégories d'agents territoriaux. Seule la filière technique peut encore bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.

Le crédit global de l'I.A.T. est calculé en multipliant le montant de référence applicable à chaque grade par un coefficient compris entre 0 et 8 puis par l'effectif réellement pourvu dans la collectivité. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le coefficient 8 à la filière technique.

Concernant la filière administrative, il appartient de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion 17. Le Conseil Municipal approuve,

POUR : 7 CONTRE : 0

Acquisition de terrains dans le cadre du PLU

Dans le cadre du P.L.U., la commune va acquérir plusieurs parcelles ou parties de parcelles dans le bourg et à proximité, pour une superficie totale de 15 200 m² pour un montant de 28 660 €,

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- G 20, Plaine du Grallier, dans sa totalité, soit 25 a 55 ca ;
- G 21, Plaine du Grallier, dans sa totalité, soit 66 a 45 ca ;
- G 264, La Petite Métairie, partiellement, pour une contenance de 25 a 00 ca ;
- G 509, Le Roissour (face à la mairie), dans sa totalité, soit 19 a 68 ca ;
- G 303, Le Roissour, dans sa totalité pour 7 a 20 ca ;
- G 304, Le Roissour, partiellement, pour une contenance de 8 a 12 ca,

La vente sera finalisée par acte administratif. Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 7 CONTRE : 0

Questions diverses

- Une réunion avec le cabinet URBAM est prévue courant juillet ;
- Le barbecue est sur le point d'être terminé ;
- Suite à la demande de pompiers concernant la tarification de la salle, le conseil municipal a décidé d'appliquer le tarif « personnes hors commune », soit 270 € aux demandes privées des pompiers. L'Association des Pompiers étant subventionnée par la commune, elle bénéficie des mêmes avantages que les associations de la commune, soit la gratuité de la location.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.



Etat Civil Démographie 2017

Naissances

- AVRIL Enora, le 17.03.2017

Félicitations à la famille



Décès

- MARTY (née JARRAUD) Jacqueline, le 04.05.2017
- PAPONNAUD René, le 19.05.2017

Nécrologie des enfants de la commune

- ARSICAUD Colette, le 16.02.2017
- PASQUET Monique, le 07.03.2017
- BOUCHET Pierre, Elie, le 25.04.2017
- POINEAU Huguette, le 30.04.2017
- PETIT Marie, Pierrette, le 23.07.2017

Respectueuses condoléances aux familles





Informations diverses

Réforme des titres d'identité

Depuis le 15 mars 2017, la procédure de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) est désormais unifiée avec celle des passeports grâce à une application informatique commune, afin de lutter contre la fraude en tirant pleinement partie des nouvelles technologies.

C'est pourquoi désormais vos demandes de CNI ou passeport devront se faire :

➤ en mairie de Montguyon :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h
- le samedi de 9h à 11h30 (sur rendez-vous),

Termites

Par arrêté préfectoral n° 17-196, « la totalité du département de la Charente-Maritime est considérée comme une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme ».

➔ Plan Local d'Urbanisme ➔

Nous sollicitons à nouveau (cf gazette de juillet 2016 page 16) l'attention des propriétaires de biens bâtis qui envisageraient un changement de destination de leur(s) bien(s).

Que vous soyez concernés ou que vous souhaitiez simplement des renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie et transmettez-nous rapidement :

- les coordonnées cadastrales de la parcelle concernée
- un extrait de plan situant exactement le bâtiment en question
- une photo de ce bâtiment
- la destination future souhaitée pour ce bâtiment.

Nous vous rappelons que le PLU est un document d'urbanisme **applicable sur 10 ans**.

Déclarer préalablement un changement de destination ne vous engagera pas à faire ce changement sur cette période, mais vous permettra, si besoin, de pouvoir déposer une demande.

AIDES POUR L'HABITAT

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a mis en place un Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat : PIG - HABITER MIEUX 2015-2017,
Ce programme concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer leur logement,

Les aides pour les propriétaires occupants (52 % de subventions en moyenne sur les derniers dossiers)

Les subventions concernent en priorité les travaux d'économies d'énergie, d'accessibilité dans le logement et les travaux d'amélioration des logements très vétustes.

- Subvention Anah de 35 % ou 50 % du montant HT des travaux jusqu'à 20 000 € HT de travaux (critères de l'Anah avec un gain énergétique de 25 % minimum) ;
- Prime « habiter mieux » de 10 % avec un maximum de 1 600 € ;
- Subvention du Conseil Départemental de 500 € pour les travaux d'économies d'énergie, et de 30 % du coût des travaux plafonnée à 2 000 € pour les travaux d'accessibilité ;
- Possibilité de subventions complémentaires de certaines caisses de retraite, et de crédits d'impôts,

Parmi les critères à respecter pour obtenir ces aides il est nécessaire :

- d'être propriétaire de son logement, d'avoir un logement de plus de 15 ans,
- de ne pas dépasser un plafond de revenus, de faire réaliser ses travaux par des professionnels.

Les aides pour les propriétaires bailleurs (41 % de subventions en moyenne sur les derniers dossiers)

Les subventions concernent les travaux d'économies d'énergie et les travaux d'amélioration globale du logement. Elles varient selon le niveau de dégradation et l'engagement de conventionner le logement locatif.

- Subvention Anah de 25 % ou 35 % du montant HT des travaux jusqu'à 60 000 € ou 80 000 € HT de travaux (critères de l'Anah avec un gain énergétique de 35 % minimum) ;
- Subvention du Conseil Départemental de 5 %, 15 % ou 30 % du montant des travaux, plafonnée selon les engagements et les types de travaux,

Conditions :

- louer le logement au moins 9 ans selon les règles fixées par l'Anah et le Département.

RENSEIGNEMENTS :

HATEIS HABITAT est mandaté par le Conseil Départemental pour vous informer et vous aider gratuitement dans vos démarches : études de faisabilité, demandes de subventions, conseils d'orientation du projet.

HATEIS HABITAT - 05 46 56 91 85 - 61/63 rue des Cordeliers - 17000 LA ROCHELLE



Evènements à venir

Fête Communale

26, 27 et 28 Août 2017

Fête foraine sur les 3 jours

Retrouvez le programme complet dans le dépliant joint
ou sur notre site www.lagenetouze17.fr

Venez nombreux !



Messe à La Genétouze

Samedi 26 Août 2017 à 18h30



Véhicules du Futur

**9 et 10 Septembre 2017
de 10h à 18h**



**8ème édition des « Véhicules du Futur »
sur le circuit mécanique de Haute-Saintonge**

Véhicules hybrides et électriques - nouveaux modèles 2017
Essais, expositions, conférences
Animations variées pour adultes et enfants à partir de 3 ans
Karts et motos électriques, drones, robots, ...
Accès gratuit

Repas Cagouilles

**Organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 4 Novembre 2017**



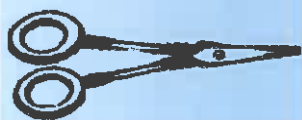
Repas des Aînés et Noël des Enfants

Dimanche 10 Décembre 2017





En regardant vers Le Logis de Cressac



Mairie

- **Lundi : 9h15 - 12h15 - 14h00 - 17h00**
- **Mardi : 9h15 - 12h15**
- **Jeudi : 9h15 - 12h15**
- **Vendredi : 9h15 - 12h15**

Fermeture estivale du lundi 14 au vendredi 25 août inclus



05.46.04.82.33 FAX : 05.46.04.90.54



adresse mail : mairie@genetouze17.fr



Site internet : www.lagenetouze17.fr